



AMERIQUE/NICARAGUA - Grossesses forcées de fillettes et d'adolescentes, un phénomène alarmant

Managua (Agence Fides) – Le phénomène des jeunes filles nicaraguayennes enceintes très jeunes devient toujours plus alarmant. Dans le pays, l'un des plus pauvres d'Amérique latine, où vivent 5,8 millions de personnes au cours de ces 10 dernières années, le service sanitaire public a recensé 1,3 millions de naissances dont 367.095 dues aux grossesses de jeunes filles dont 172.535 grossesses ayant intéressé des fillettes de moins de 14 ans. Aux vues de ces données, les jeunes filles et les mineures représentent 27% de l'ensemble des accouchements enregistrés dans les centres sanitaires publics, sachant que 47% de ces très jeunes mères ont de 10 à 14 ans. En 2000, les « mères adolescentes » représentaient 31% du total. Même si le taux de grossesse chez les adolescentes a diminué, il est encore le plus fort d'Amérique latine et l'un des plus fort du monde.

Les femmes nicaraguayennes en âge fertile – statistiquement de 10 à 49 ans – représentent 65% de la population féminine alors que la tranche d'âge allant de 10 à 19 ans en représente 37%. Le phénomène de la grossesse chez les mineures au Nicaragua fait partie du cycle de la pauvreté, nombre de jeunes filles étant enceintes avant leur maturité biologique. Etant dans un état d'insuffisance pondérale, elles souffrent de malnutrition chronique et mettent au monde des enfants eux aussi en état d'insuffisance pondérale et rachitiques. En outre, 47% d'entre elles ne parviennent pas à achever l'école primaire. Selon les statistiques 2009 de l'Organisation mondiale de la Santé, chaque année, 16 millions de jeunes filles de 15 à 19 ans accouchent représentant ainsi 11% de l'ensemble des grossesses au niveau mondial. Dans une étude réalisée en 2011 par l'organisation locale Quincho Barrilete, 60% des adolescentes de Managua ont affirmé avoir été contraintes ou induites à avoir des rapports sexuels avec des parents, des camarades de classe, des voisins ou même avec leurs parents. Le Code pénal du Nicaragua prévoit que les rapports sexuels avec les enfants de moins de 14 ans même si consentant sont considérés comme des viols et donc passibles de 12 à 15 ans de réclusion. Selon l'étude Indignation: Statistics on Sexual Violence in Nicaragua 2011, environ 40% des victimes de viol dans le pays n'ont pas accès au système judiciaire. (AP) (Agence Fides 28/08/2012)